



Les perspectives d'une politique regionale en Roumanie

Marius Suci

l'Université "Babeş-Bolyai", Cluj-Napoca

Roumanie



Résumé

Le régime communiste a essayé presque 50 ans d'éliminer les décalages entre les régions par une très coûteuse et inefficace politique d'industrialisation des départements moins développés du pays. Les gouvernements qui se sont succédés après 1989 ont laissé le développement régional au gré des mécanismes de l'économie libre de marché, même si les départements n'étaient pas tous préparés d'une manière égale pour entrer dans une économie de marché. Le résultat a été une augmentation alarmante des disparités interdépartementaux. L'adhésion de la Roumanie à l'UE oblige le gouvernement d'élaborer et d'appliquer une politique régionale compatible avec les normes communautaires et capable d'apporter des corrections aux déséquilibres économiques territoriales. Par cette étude on se propose de mener quelques réflexions critiques sur les premiers projets concernant la politique régionale, élaborés par les experts du gouvernement roumain.

La Révolution roumaine de 1989 a entériné également, parmi d'autres, la politique communiste de systématisation qui s'est proposé à créer un territoire national harmonieux et uniformément développé. Mais les gouvernements qui se sont succédés après 1989 ne se sont dépêchés de mettre en place une autre politique aménagement du territoire. Par contre, quand une initiative de développement régional est venue de l'intérieur - l'initiative de 1994 des départements du sud-ouest du pays Arad, Timiş et Caraş-Severin de se constituer dans une association pour la promotion économique du Banat - elle a été rapidement rejetée par les représentants de l'Etat qui la considérait dangereuse pour l'avenir unitaire du

pays. Et malgré tout au début de 1996 à l'indication de la Commission Européenne et par l'aide du programme PHARE, le même gouvernement se lance dans l'élaboration d'une politique nationale de développement régionale. Toute cela démontre encore une fois que toutes les grandes affaires de l'Etat roumain d'après 1989 (décentralisation administrative, autonomie locale, privatisation, aménagement du territoire) sont des choix qui résultent surtout d'une contrainte extérieure que d'un débat national, ce qui fait que toute une série des questions viennent se poser quant aux chances de réussite des ces démarches mimétiques.

Tout ce processus de reforme qui définit d'ailleurs la transition sont synonymes avec une rupture systémique interne qui décompose les bases du système antérieur. Cette rupture a des lourdes conséquences sur la société. C'est pour cela que toutes ces affaires doivent être menées d'abord à l'arène du débat politique interne, du débat académique et surtout du débat public. On ne peut pas construire une société démocratique sans engager toutes les catégories d'acteurs de la société.

On va essayer dans les lignes suivantes de s'impliquer dans le débat sur la politique régionale en Roumanie en structurant la problématique qu'on propose à analyser sur plusieurs niveaux:

A. Les objectifs du programme PHARE pour la politique de développement régional ;

B. Les problèmes régionaux actuels;

C. Le nouveau cadre opérationnel et institutionnel pour la mise en place d'une politique régionale;

D. Les difficultés de l'application d'une vraie politique régionale.

A. Les objectifs du programme PHARE pour la politique de développement régional en Roumanie

Le programme PHARE pour la politique de développement régional en Roumanie¹ a débuté au 1 février 1996 et s'est terminé au 31 janvier 1998. Ce programme a été coordonné par le Département pour Administration Publique Locale avec l'assistance d'un groupe des experts roumains et étrangers². Les activités du programme ont été gérées par le Groupe de Travail Interministériel (Task Force) pour la politique régionale, formé par des représentants de quelques institutions centrales et des ONG.

Dans le cadre de ce programme se sont déroulées plusieurs actions:

- une analyse des disparités interdépartementales en Roumanie pour la période 1990-1994;
- une analyse de quatre régions pilote (les départements Alba, Dolj, Teleorman, et Vaslui);
- l'organisation des ateliers de travail et des visites d'étude.

Ces activités ont culminé avec l'élaboration d'une "Livre Vert" qui fait une synthèse des problèmes régionaux en Roumanie et présente les propositions sur le futur découpage opérationnel aménagement du territoire, sur les structures institutionnelles qui vont gérer cette politique et aussi sur les instruments financiers qui vont permettre la mise en place de la politique régionale.

En synthèse, les objectifs principaux de ce programme ont été:

- offrir d'assistance aux départements du gouvernement, aux ministères, aux autorités départementales aux ONG et à d'autres institutions impliquées dans le processus de l'implémentation de la politique régionale;
- saisir les politiciens, les spécialistes et l'opinion publique sur les problèmes régionaux par la diffusion des informations et des documents dans ce sens;
- la préparation d'un rapport intitulé "Problèmes régionaux et politiques de développement régional en Roumanie" en vue d'être publié par UE et OCDE.

B. Les problèmes régionaux actuels en Roumanie

¹Le contrat a été mis en marche par un consortium formé par les firmes Rambol (Danemark), EPRC (Royaume-Uni) et GOM Vlaams-Brabant (Belgique).

²Le groupe des experts a été formé par Torben Norkaer Hansen, Ioan Ianos, Gabriel Pascariu, Victor Platon et Dumitru Sandu

Les disparités inter-régionales sont en général le résultat d'une construction géographique différenciée des territoires à travers l'histoire. Les disparités interdépartementales de Roumanie sont aussi le résultat d'une construction différenciée des territoires qui compose aujourd'hui le pays et aussi le résultat des politiques économiques et surtout industrielles qui ont été menées successivement. Le destin historique a fait que deux territoires, bien différenciés de point de vue économique, sociale et même culturel, se rejoignent après la première guerre mondiale: la Transylvanie et le Royaume de la Roumanie. La Transylvanie a évolué presque mille ans sous l'influence germanique et hongroise. Cette influence a eu des conséquences positives sur le développement de cette province: le développement d'un réseau urbain reparti d'une manière équilibrée dans l'espace; le développement d'une économie favorisée par la présence des ressources minérales importantes et une force de travail assez bien qualifiée; l'édification d'une infrastructure de base surtout dans le XIX-ème siècle (routes, chemins de fer); l'implantation d'un système administratif qui était reconnu comme l'un de plus efficace de l'Europe pour cette période.

Les provinces qui se trouvaient au sud et à l'est des Carpates n'ont pas eu la chance d'évoluer dans les mêmes conditions. Longtemps champs de bataille au contact des grands empires et sous l'influence maléfique de l'empire ottoman, les deux provinces n'ont pas bénéficié d'un développement socio-économique semblable au celui d'au-delà des Carpates. C'est pour cela que les quatre décennies d'indépendance et de construction moderne de l'Etat après 1877 n'ont pas réussi de rattraper les décalages qui se relayaient tout à fait évidents entre les deux composants de l'Etat roumain après l'unification de 1918.

Les politiques économiques et surtout les politiques industrielles constituent une autre cause majeure des disparités intra-régionales de Roumanie. Avant la deuxième guerre mondiale les activités industrielles se sont concentrées dans la proximité des ressources minérales et énergétiques en contribuant au développement de ces régions alors que les autres régions restaient encore agricoles avec un niveau des revenus très bas.

Après la guerre, les gouvernements communistes ont opté pour une unique solution du développement économique: le développement du secteur industriel. Ainsi, pour assurer un développement équilibré (en sens égalitariste) des toutes les régions, la planification socialiste a orienté les investissements industriels vers toutes les régions des pays, même s'ils n'étaient pas justifiés de point de vue économique. L'effet des ces politiques a été l'industrialisation rapide des

départements moins développés au détriment de ceux plus développés³.

Par cette politique on a essayé d'utiliser intégralement le potentiel de la main d'oeuvre et la diminution des disparités interdépartementales. Mais ce mode de redistribution des ressources nationales s'est montré finalement très coûteux et inefficace, ce qui a déterminé le ralentissement du rythme du développement économique, l'épuisement des ressources et l'entrée dans la crise qui a déterminé finalement la chute du régime communiste.

Après 1989 dans les conditions de l'édification d'un système économique basé sur les principes du marché, les ressources ont la tendance de s'orienter vers les régions où la maximisation de leur utilisation est possible. Ainsi, les régions plus pauvres qui ont connue un développement industriel artificiel, sont soumises à un impact très sévère du processus de la transition et des ajustements structurels exigés par le passage à un système économique de marché.

Les plus récentes études⁴ sur les disparités régionales en Roumanie ont été fait par un groupe d'experts roumains et étrangers, en s'appuyant sur des indicateurs utilisés dans les pratiques de l'Union Européenne⁵. Les conclusions que ces études relèvent ne sont tout à fait inattendues:

³En 1975 les objectifs de la politique d'aménagement du territoire fixaient un seuil minimal de 10 mld. lei production industrielle/an pour chaque département. En 1980 ce seuil a été remplacé par un indicateur de la production économique/habitant.

⁴Voir le rapport *Disparități regionale în România, 1990-1994*, élaboré par le Groupe de Consultance Rambol, București, 1996.

⁵Pour l'élaboration d'une hiérarchie des départements selon l'*Indicateur Global de Développement* on a utilisé 17 indicateurs groupés en 4 catégories: 1. ECONOMIE (PIB/hab; le taux de chômage); 2. INFRASTRUCTURE (la densité des routes/100 km²; densité des chemins de fer/1000 km²; abonnements téléphoniques/1000 hab; lits d'hospital/1000 hab; pourcentage des élèves inscrits dans les lycées du total des jeunes entre 15-18 ans; la quantité de l'eau potable distribuée/personne/jour; pourcentage des ménages connectés aux systèmes de distribution de l'eau); 3. DEMOGRAPHIE (l'indicateur de la pression humaine; le taux de la migration nette; l'indicateur de la vitalité démographique; le pourcentage de la population urbaine); 4. NIVEAU DE VIE FAMILIALE (voitures en propriété privée/1000 hab.; pourcentage de la population > 12 ans à une éducation supérieure à l'école élémentaire; la migration extra-départementale; le taux de la mortalité infantile).

- "Les poches de la pauvreté" sont représentées par les départements de l'est de la Moldavie - Vaslui et Botoșani- caractérisé par une pauvreté générale et par les départements de la plaine du sud - Teleorman, Giurgiu, Călărași et Ialomița - caractérisés surtout par une pauvreté culturelle.
- La plupart des départements à un niveau bas et très bas du développement se trouvent en Moldavie et Muntenic, alors que la plupart des départements à un niveau élevé du développement sont localisés en Transylvanie et Banat.
- Les plus amples disparités ont été identifiées dans les domaines du développement économique et du niveau de vie des ménages pour lesquelles les valeurs moyennes de 5 premiers départements sont de 2.4 fois plus élevées par rapport aux 5 derniers départements, alors que, en ce qui concerne le PIB, les valeurs moyennes sont seulement 1.5 fois plus élevées.
- Plus de 45 % du nombre des entreprises enregistrées en Roumanie se trouvent concentrées dans les 8 départements plus développés qui détiennent seulement 30 % de la population du pays.
- En sens dynamique on a pu constater que la hiérarchie des départements est restée presque la même comme en 1990: maximum de stabilité, tant dans les cas des départements bien développés (Timiș, Brașov, Cluj, Sibiu), que dans les cas des départements les moins développés (Giurgiu, Botoșani, Vaslui, Călărași, Teleorman).
- En ce qui concerne la tendance d'augmentation des disparités interdépartementales, on a pu constater une faible augmentation (de 42 à 46 points) entre le premier et le dernier département au niveau de l'Indicateur Global de Développement (INDV) dans la période 1990-1994. Cette situation vient nous confirmer que le rythme de la réforme a été très lent en Roumanie. Une accélération du rythme de la réforme va déterminer sans doute une augmentation considérable des disparités entre les départements.

C. Le nouveau cadre opérationnel et institutionnel pour la mise en place d'une politique régionale en Roumanie

La mise en place d'une politique régionale exige quelques éléments fondamentaux:

- un découpage territorial pertinent;
- un cadre institutionnel;
- des instruments financiers;
- un cadre normatif adéquat.

SUCIU

A la Conférence sur le développement régional de mai 1997, des responsables administratifs, experts et politiciens ont proposé un découpage territorial opérationnel dont la maille soit similaire et "ajustable" à la maille régionale de l'Union Européenne. Ce projet regroupe les 42 départements en 8 régions. Fondé sur les principes, classiques en la matière, d'identification des niveaux de disparités d'infrastructure et économie, des types de structures socio-démographiques auxquels sont associés, la connaissance des interactions entre les lieux, ce découpage établit 7 unités de dimensions voisines, plus Bucarest et son environnement immédiat.

Dans la future politique régionale on va

s'opérer avec plusieurs types d'unités territoriales :

- **régions de développement** = groupements de départements voisins qui sont ou pourraient être intégrés de point de vue fonctionnel;
- **régions statistiques** = régions de développement utilisées pour la collecte et l'analyse des données;
- **sous-régions** = groupement de départements voisins dans l'intérieur d'une même région avec des problèmes de développement similaires;
- **aires prioritaires** = groupements des villes, communes ou départements avec des problèmes spécifiques (aires de pauvreté; aires mineures; aires industrielles en déclin; aires à un haut niveau de pollution, etc).

Tableau 1. Les régions et les sous-régions de développement avec leurs principaux indicateurs du développement

Régions	Sous-régions	Indicateur du développement régional	Salariés /1000 hab.	Population Urbaine (%)	Voitures privées /1000 hab.	Pourcentage des personnes qui ont suivi seulement le premier cycle scolaire (12 ans et plus)	Taux de la mortalité infantile 1993-1994
NORD-EST	Botoşani	39	216	46	36	35	27
	Vaslui, Iaşi						
SUD-EST	Suceava	42	227	43	55	29	26
	Neamţ, Bacău						
SUD	Brăila, Galaţi	56	295	65	76	28	23
	Constanţa, Tulcea						
SUD-OUEST	Vrancea, Buzău	42	206	40	68	35	20
	Argeş, Damboviţa, Prahova	55	291	45	96	29	20
OUEST	Teleorman, Giurgiu, Ialomiţa, Călăraşi	35	196	36	55	43	27
	Dolj, Olt, Mehedinţi	47	213	47	80	33	22
NORD-OUEST	Gorj, Vâlcea	51	294	42	67	28	19
	Timiş, Arad	68	298	58	119	24	19
CENTRE	Caraş-Severin, Hunedoara	56	317	68	85	24	21
	Cluj, Bihor	65	280	60	105	25	20
BUCUREŞT I	Satu-Mare, Maramureş, Bistriţa-Năsăud	46	233	46	71	27	18
	Braşov, Sibiu	70	336	73	113	17	16
TOTAL	Covasna, Harghita, Mureş, Alba	58	272	52	107	24	16
			376	89	137	18	15
	TOTAL	51	272	55	85	28	21

(Source: "Livre Vert", Programme PHARE, 1997)

Les perspectives d'une politique régionale en Roumanie

En ce qui concerne la mise en place d'une structure institutionnelle pour la politique régionale les responsables roumains ont choisi parmi les variantes offertes par les pratiques des pays de l'UE la variante d'une autorité administrative centrale déléguée. Dans ce cas on considère que les responsabilités politiques et administratives seront séparées et ainsi cette institution va avoir un haut degré d'indépendance fonctionnelle. Cette unité centrale, responsable avec l'élaboration et l'implémentation de la politique régionale va être nommée Le Conseil National pour le Développement Régional (CNDR) et va être directement subordonné au gouvernement. Les attributions de CNDR seraient:

- l'élaboration du Programme National de Développement Régional;
- la formulation des propositions auprès du gouvernement pour la constitution du Fond National de Développement Régional (FNDR);
- la prise de décisions concernant l'allocation de FNDR pour les différents fonds régionales;
- l'élaboration des propositions législatives et des nouvelles réglementations dans le domaine du développement régional;
- la stimulation de la coopération entre les régions, sous-régions, départements et municipalités.

La structure de CNDR devrait se baser sur les principes de la représentativité de différents secteurs relevant pour le développement régional:

- ministères et d'autres organisations et agences centrales (Agence Nationale de Privatisation, FPP, Commission Nationale de Statistique);
- des ONG (Fédération des Villes de Roumanie, associations de PME, syndicats, patrons).

CNDR va être assisté d'un Secrétariat Exécutif et va avoir à sa disposition plusieurs groupes opérationnels:

- Le Groupe pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Régionale;
- Le Groupe pour la Cohésion Européenne;
- Le groupe d'Assistance du Développement Régionale;
- Le Groupe pour la Formation Professionnelle;
- Le Groupe de Recherche et Evaluation;
- Le Groupe de Contrôle et Prévisions Budgétaires.

Au niveau régional, les partenaires de CNDR seront les Agences de Développement Régionale (ADR). Ces institutions seront responsables de l'application de la politique régionale dans leurs régions en accord avec les principes définie au niveau national par la politique de développement régional. Le Conseil de ADR

sera composé par les représentants des organisations suivantes:

- les Conseils des Départements;
- les principales villes de la région;
- les associations inter-communales;
- les préfetures;
- les Chambres de Commerce et d'Industrie;
- les organisations des hommes d'affaires;
- les associations des fermiers;
- les représentants des organisations syndicales et régionales;
- les représentants des institutions académiques et de recherche;
- d'autres représentants des organisations régionales (agences; fonds de propriété ou des associations non-gouvernementales).

Le Conseil va être présidé par un membre élu par le Conseil. CNDR va être également représenté par des observateurs sans droit de vote.

Les responsabilités des ADR vis-à-vis de CNDR seront:

- l'application des programmes de développement régionale en concordance avec la stratégie nationale;
- la gestion des ressources accordées par CNDR pour l'implémentation du programme du développement régionale;
- l'information CNDR concernant les problèmes spécifiques de la région.

Et enfin, les responsabilités vis-à-vis de la région vise:

- la définition et l'application du programme de développement régionale;
- l'obtention de la part de CNDR de fonds nécessaires;
- l'administration du Fond Régional de Développement.

Comme instrument financier qui va soutenir la politique régionale on a été proposé la création de FNDR qui va être formé par l'allocation d'une partie du Budget d'Etat. FNDR va subventionner les projets de développement régional gérés par les ADR qui seront obligées d'attirer également d'autres ressources: contributions des départements et des collectivités locales; des ressources provenant du secteur privé, bancaire, des fonds internationaux.

Dans le domaine normatif, même si on a fixé un calendrier précis (1998-1999) pour l'implémentation des premières actions de ce programme, on n'a rien réalisé jusqu'au présent, ce que peut retarder l'application des mesures prévues.

D. Les difficultés de l'application d'une vraie politique régionale en Roumanie

Après la présentation des démarches officielles concernant une politique régionale en

Roumanie, la première question pertinente qui pourrait être posée est: quelles sont les chances de réussite du projet?

Le premier constat qui pourrait nous mener vers une prévision pessimiste c'est qu'aucun pays, dans l'histoire récente, n'a pas réussi de mener des politiques de rééquilibrage territorial dans une période de crise. Les périodes de crise ne sont pas favorables aux politiques des solidarités parce qu'il n'y a pas des ressources à redistribuer. Or, la Roumanie se trouve dans une crise chronique, plutôt que dans une phase de transition. La transition implique un changement élémentaire qui donne de signaux sur la direction et la destination de cette transition. Mais la Roumanie n'a pas encore abouti à ce changement. Les gouvernements qui se sont succédés depuis 1989 n'ont réussi que de perpétuer la crise déclenchée par le régime communiste. C'est à dire de perpétuer une gestion des ressources manquée de rentabilité économique en invoquant toujours des raisons sociales qui en réalité étaient électorales.

Une politique régionale en Roumanie ne peut pas être envisagée que comme une partie du processus global de réforme. Donc, on ne peut pas séparer la problématique d'une politique régionale des autres composants de la réforme. Et puisque toutes les réformes se sont arrêtées dans des points clés, la politique régionale n'a que la chance de rester également dans un état incipient. Il ne faut pas ignorer que l'étude sur les disparités régionales et les projets sur la politique régionale se sont fait avec l'argent de l'UE. Dès maintenant le ballon se trouve dans le terrain de l'Etat roumain et on ne sait pas s'il y a la volonté et la capacité de le jouer.

La mise en place d'une politique régionale sera étroitement liée à l'évolution de la réforme dans le domaine de l'autonomie locale et de la décentralisation⁶. Cette réforme suppose la redistribution du pouvoir politique, des compétences et des ressources entre l'Etat et les collectivités territoriales. Mais il faut mentionner que le vrai pouvoir d'une collectivité locale n'est pas donné par le nombre des compétences qu'on a lui été accordées, mais par le volume de ressources qu'elle détient pour exercer ses compétences. Et ce qui bloque maintenant la réforme administrative c'est justement ce problème des ressources. Même si la loi qui a déclenché le processus de la réforme administrative date depuis 1991, jusqu'au présent

⁶Les futurs actes normatifs ne pourront pas faire abstraction des compétences qui ont déjà été accordées aux collectivités locales et départementales en ce qui concerne l'aménagement du territoire par la loi 69/1991, republiée en 1996, et par la loi 50/1991. Les principes très centralistes, énoncés dans le projet de la politique régionale pourraient entrer en contradiction avec ce que la loi prévoit déjà.

on n'a rien encore fait en ce qui concerne la décentralisation des ressources financières. En outre on attend depuis 8 ans la loi sur le patrimoine qui devrait donner la légitimité des collectivités locales sur les biens et sur le territoire qu'elles gèrent. Toute cela a des répercussions négatives sur le processus de la construction du local en Roumanie. Les budgets des collectivités locales sont dérisoires et sont formés en grande partie par des subventions de l'Etat et par des sommes défalquées (salaires, TVA). Les revenus locaux dans les budgets représentent seulement environ 20 %. L'Etat a confié aux collectivités locales les taxes et les impôts les moins performants en oubliant souvent de les ajuster d'après la même logique par laquelle on opère les ajustements des taxes et des impôts centraux⁷. Les collectivités locales ne prennent part à l'imposition sur les activités économiques et donc elles ne sont guère stimulées pour favoriser le développement économique. Les élus des municipalités et des Conseils de Département - surtout ceux des départements plus développés - contestent l'actuel système de redistribution des ressources par l'administration centrale et revendiquent le droit, stipulé même dans la Constitution, de gérer d'une manière plus importante les ressources obtenues sur leur territoire.

En conséquence, la réforme administrative, qui s'est proposé d'instaurer l'autonomie locale et de stimuler les capacités locales pour donner une autre dimension au développement, n'a en fait réussi qu'à mener les collectivités locales - communes, villes, départements - au isolement. Or, la future politique régionale est fondée sur les solidarités politiques, techniques et financières locales et départementales. Mais la coopération entre les collectivités locales n'a pas d'objet s'il n'y a pas de ressources importantes à partager. On ne coopère pas en vue de partager la pauvreté. C'est pour cela qu'en Roumanie c'est très difficile à identifier à présent des coopérations intra-territoriales.

Le projet sur la politique régionale accorde un rôle primordial aux solidarités inter et intra-départementales ou mieux dire à la solidarisation des principaux acteurs qui compte au niveau des départements. D'ailleurs, on a vu que le découpage envisagé a un caractère purement technique et ne se propose pas de créer un nouveau niveau politico-administratif. Pour voir quelles sont les perspectives d'un tel modèle il faut s'arrêter un instant sur la situation dans l'intérieur des départements.

⁷Les taxes pour les loyers des logements gérés par les municipalités sont fixés encore selon une loi de 1974, ce qui fait que la taxe mensuelle pour un appartement ne soit plus élevée de 1000 lei (0,2 \$).

Les espaces infradépartementaux sont marqués au présent des disparités plus fortes que celles enregistrées au niveau interdépartemental, même dans le cas des départements les plus développés. Après 1989, le développement se concentre exclusivement, d'une manière alarmante, dans les grandes villes - chefs-lieu des départements - les seuls lieux où les ressources ont la chance de se reproduire. C'est donc dans l'intérieur des départements qu'on identifie les plus écrasantes ruptures: entre le rural et l'urbain, d'une part, entre les villes moyennes et petites et les grandes villes, d'autre part. Et malgré tout cela, les départements n'ont pas réussi dans les dernières années de mettre en place des politiques de développement pour les zones défavorisées, même si au présent les compétences d'aménagement du territoire au niveau du territoire départemental sont dans la charge des Conseils de Département. Mais on l'a montré plus haut que les instances publiques locales et départementales n'ont pas les moyens de stimuler le développement territorial et d'y participer. Il y a tout de même des politiques de développement dans l'intérieur des départements, mais ces politiques sont menées par des acteurs plus forts (Chambres de Commerce, Fonds Privés, investisseurs étrangers et locaux, etc.) et visent notamment des lieux aux enjeux importants. C'est par l'intermédiaire de ces politiques que les stratégies s'articulent au niveau des départements, mais pas du tout au profit des zones défavorisées. Et les instances publiques locales n'ont d'autre choix que d'y participer.

Alors on se demande comment pourrait les instances publiques et les acteurs économiques d'un département participer à une politique régionale quand ils ne sont pas capables de mener une politique de rééquilibrage territoriale dans leur propre département? C'est difficile à imaginer, par exemple, que les instances publiques et les acteurs économiques du département d'Arad ou de Timis vont accepter de contribuer financièrement aux projets qui visent les zones en déclin industriel du département de Hunedoara.

Dans une économie de marché on ne peut plus imaginer une politique régionale centralisée et contraignante. Et en même temps on ne peut pas discuter d'une politique régionale si les régions n'ont pas la volonté et les moyens d'y participer. Pour l'avenir, en vue de mettre en application tous les projets proposés, l'Etat roumain va avoir la difficile tâche de trouver les solutions magiques qui déterminent les départements et les collectivités locales des participer à ces démarches.

L'une des conditions indispensables qui s'impose est d'assurer une vraie autonomie financière aux collectivités locales et départementales pour que celles-ci puissent bénéficier des ressources nécessaires en vue de se

doter d'un appareil technique capable⁸ d'élaborer et d'appliquer des politiques de développement local et en vue d'assurer un minimum des infrastructures nécessaires pour la diffusion du développement au niveau des territoires.

Une autre condition indispensable sera la création d'un cadre normatif qui permette l'application d'une fiscalité différenciée et même l'offre des primes pour les entreprises qui acceptent de s'implanter dans les régions défavorisées. Car il ne faut pas oublier que les acteurs économiques ne vont jamais participer à une politique régionale par des raisons humanitaires.

Le rôle du "local" dans les politiques de solidarités et d'équilibrage territorial est crucial. Mais l'Etat doit être conscient que ce "local" doit être soutenu pour retrouver et réaffirmer son identité perdue et de reconstruire l'esprit communautaire détruit par le communisme.

Dans le contexte du passage à une économie de marché et dans la perspective de l'intégration européenne de la Roumanie, l'utilité d'une politique régionale est incontestable. Mais, sans prendre en compte les difficultés qui s'opposent et les mesures immédiates et indispensables qui s'imposent, les démarches suivies jusqu'au présent vont s'ajouter à tant d'autres formes sans fond promues depuis 8 ans. En ce sens on a essayé d'apporter quelques modestes réflexions autour de la multitude des problèmes posés par l'application d'une politique régionale en Roumanie.

Bibliographie

- Aquatias, Q., Rey, V., Wackermann, G., (1997), Mutations en Europe médiane, CNDES-SEDES, Paris.
- Foucher, M., (1993), Fragment d'Europe, Fayard, Paris.
- Lhomel, E., (1996), "Le tissu industriel roumain", Rev. Courrier des Pays de l'Est, n°407, Paris.
- Livre Vert sur la politique régionale en Roumanie, (1997), Programme PHARE, București.
- Suciu, M., (1997), "Quelques aspects de la décentralisation en Roumanie. A la recherche d'une nouvelle logique gestionnaire de l'espace par la démocratie locale", Rev. Les Cahiers de la Transition, n°1, Cluj-Napoca.

⁸Après 1989 les instances publiques locales et départementales ont été dépourvues de meilleurs spécialistes qui travaillaient dans les directions techniques de celles-ci (architects, ingénieurs, économistes, juristes) qui ont été attirés par le secteur privé plus attractif de point de vue de la rémunération. C'est la même raison qui fait que les administrations publiques ne puissent pas recruter des jeunes spécialistes qui préfèrent également le secteur privé.